

CONVENTION D'UTILISATION
DE LA SALLE COMMUNALE D'ETERCY (délibération n° 2024-01/03 du
25/01/2024)

Elle est établie entre :

Monsieur le Maire d' Etercy
d'une part

ET
d'autre part,

Concernant l'utilisation de la salle d'animation le :

A l'occasion de :

Montant de la location : **115,00** €uros

Montant de la caution : 400,00 €uros

L'organisateur accepte l'inventaire du matériel mis à disposition et reconnaît avoir pris connaissance du règlement. En outre, il certifie avoir souscrit une assurance auprès de la compagnie

Il doit veiller à ce que la manifestation ne trouble pas l'ordre et la tranquillité du voisinage.

L'organisateur sera responsable du non-respect de ces consignes et la mairie pourra engager des poursuites.

Fait à Etercy le

L'organisateur,

M

Le Maire,

Patrick BASTIAN

ETAT DES LIEUX

ETABLI ENTRE

LE BAILLEUR

La Commune d'Etercy

et

LE LOCATAIRE

M

Il a été contradictoirement constaté l'état des lieux de la Salle Communale

Dans les termes ci-après rapportés :

| | Etat de la salle | |
|--------|------------------|--------|
| | Entrée | Sortie |
| Propre | | |
| Moyen | | |
| Sale | | |

| | Etat Général | |
|---------|--------------|--------|
| | Entrée | Sortie |
| Bon | | |
| Moyen | | |
| Dégradé | | |

LE PRESENT ETAT DES LIEUX EST ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES SIGNES PAR LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE.

Il est annexé à la convention de location du

A Etercy, le

Signature du bailleur

Signature du représentant de la Commune

A l'entrée

A l'entrée

Nom et qualité

A la Sortie

A la Sortie

Nom et qualité